




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2018-30**

Séance publique du

1 février 2018

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20180201- lmc1127201-DE-1-1
Date de signature : 06/02/2018
Date de réception : mardi 6 février 2018
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : STRATÉGIE NUMÉRIQUE TERRITORIALE : PLACES CONNECTÉES - DEMANDE DE CO-FINANCEMENT FEDER-FSE 2014-2020 - REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR.

Le 1 février 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 26/01/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Gérard DELOCHE, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danièle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Abbassia BACHI à Madame Reine MERGER, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Philippe DE SAINTDO à Monsieur Jean BOULHOL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Odile BONTHOUX, Madame Sylvaine DI CARO à Madame Danièle SANTAMARIA, Madame Michele EINAUDI à Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Alexandre GALLESE à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Claude MAINA à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Gérard DELOCHE, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Danièle BRUNET.

Excusés sans pouvoir :

Madame Liliane PIERRON, Monsieur Francis TAULAN.
Secrétaire : Jean BOULHOL

Monsieur Stéphane PAOLI donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Finance, Numérique et Gestion
Direction Ressources et Exécution
Budgétaire

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 1 FÉVRIER 2018

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Monsieur Stéphane PAOLI
CO-RAPPORTEUR(S) : M. BRAMOULLÉ Gérard

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : STRATÉGIE NUMÉRIQUE TERRITORIALE : PLACES CONNECTÉES - DEMANDE DE CO-FINANCEMENT FEDER-FSE 2014-2020 - REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR.- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique Smart City initiée il y a deux ans par les élus de la ville, sur les axes attractivité, ville durable, qualité de vie et démocratie participative. La ville d'Aix-en-Provence souhaite développer de nouveaux services numériques pour les habitants, les touristes, les industriels, dans une démarche participative, qui doit nécessairement faire coexister les approches technologiques et humaines, centrée sur l'innovation et la transformation numérique.

L'objectif de l'opération « **Places connectées** » est de développer des outils numériques innovants au sein des places de la Ville. Ces usages numériques au profit des citoyens permettront à la Ville d'être plus attractive.

Dans un monde de plus en plus orienté vers l'innovation notamment dans le domaine du numérique, la Ville d'Aix-en-Provence souhaite participer d'une part à ce rayonnement numérique et d'autre part participer aux objectifs d'une croissance intelligente, inclusive et durable, en développant des espaces numériques permettant aux habitants de s'acculturer au numérique et favoriser le bien être de ceux-ci.

A ce jour, 4 lieux suivants ont été retenus pour développer l'expérimentation :

- Autour de l'Hôtel de Ville (place de la Mairie, forum des Cardeurs, rue de la Verrière, rue Pierre et Marie Curie)

- La vallée de la Torse
- Les alentours de la Rotonde
- Le Pôle Culturel

Un projet unique pour dessiner les places du futur, à l'aide d'un démonstrateur en plein centre historique tout en capitalisant sur l'existant smart city de la ville réseau public wifi, applications mobiles, réseau beacon, totems numériques, ...

Ces lieux sont aussi retenus pour leurs représentativités dans la mesure de polluants atmosphériques, liés aux bruits et vis-à-vis de leur fréquentation (piétons, véhicules,).

- **Objectifs recherchés**

Le projet contribuera de façon transversale à satisfaire les objectifs d'une Smart City (Ville d'Aix-en-Provence), de contribuer aux objectifs de l'appel à projet « Bâtir une Smart Région », de développer des usages aux services des citoyens et de dynamiser l'activité économique de la Ville.

Les données issues de capteurs seront à terme intégrées au réseau de surveillance de la qualité de l'air d'AIRPACA, en complément de celles produites par leurs stations de mesure de référence.

Déployés plus largement, d'autres capteurs pourraient fournir à la ville d'Aix-en-Provence, d'importants volumes de données à des échelles spatiales et temporelles plus fines. Ils permettraient en outre de densifier le réseau de mesure fixe.

Cette technologie de mesure présente donc un fort potentiel pour affiner la modélisation de qualité de l'air tant pour la prévision quotidienne, les diagnostics annuels que pour des études ponctuelles.

Un premier cas d'étude avait pour objectif d'évaluer l'apport de ces capteurs pour la cartographie de la qualité de l'air à fine échelle au moyen d'une méthode statistique d'assimilation de données.

Cette étude, qui devra être complétée par d'autres travaux notamment celle sur les îlots de chaleurs, vise à donner des éléments de réponse sur l'amélioration de la qualité de la vie des citoyens et visiteurs d'Aix en Provence.

Pour répondre à cet objectif général, la ville d'Aix s'appuie sur les 4 lieux des places connectées et propose comme objectifs spécifiques :

- L'expérimentation de dispositifs de surveillance (mesure, analyse, modélisation) et le retour partagé des expériences menées ;
- L'échange sur des modes de gestion intégrée dans l'amélioration du fonctionnement de la ville et dans l'amélioration de la qualité de vie afin de trouver des sources d'inspiration réciproque.
- la mutualisation des expertises entre les équipes techniques et/ou de régulation, afin de susciter des actions de partenariats et de coopération.

Dans le cadre de sa politique Smart City, la ville d'Aix en Provence souhaite améliorer l'environnement et la qualité de vie de ses habitants tout en contribuant à un meilleur fonctionnement de la ville en :

- Mettant en place un réseau d'indicateurs du bien-être (qualité de l'air, température, bruit, propreté, flux)
- En luttant contre la pollution atmosphérique et les nuisances
- En Identifiant et cartographiant les informations associées à la qualité de vies
- En définissant les conditions de mise en place des actions en selon un déploiement plus efficace des ressources

L'opération vise 7 objectifs :

1. Mesurer les flux de piétons

- Mettre en place un observatoire du commerce en temps réel
- Etendre les zones piétonnes
- Etudier l'impact de leur développement sur le commerce

2. Améliorer l'environnement et la qualité de vie des habitants

- Mettre en place un réseau de qualité de l'air et de température
- Lutter contre la pollution aux particules fines, à l'ozone, à l'oxyde d'azote, ...
- Identifier et cartographier les îlots de chaleur
- Définir les conditions de mise en place des actions à déclencher en cas d'alerte

3. Mesurer le bruit

- Identifier les lieux les plus bruyants
- Notifier les différentes sources de bruit
- Mettre en place des solutions de lutte contre ces nuisances

4. Mettre en place l'Eclairage Intelligent

- Déployer des systèmes de surveillance sur les différentes zones
- Analyser les consommations, les pannes, la pertinence des lieux et des horaires choisis...
- Diminuer les couts d'utilisation

5. Améliorer le nettoyage

- Corbeilles connectées
- Arrosage intelligent

6. Développer les services d'e-administration

- Sur smartphones et tablettes
- Sur bornes interactives

7. faciliter la découverte de la ville pour les touristes

- Visite interactive sur smartphone
- Présentation sur le mobilier urbain des expériences et événements culturels et patrimoniaux à travers les siècles ou des événements d'actualité

Ce projet, au-delà de fournir aux citoyens de nouveaux services numériques (connexion hotspot, informations ou services géo localisés, open data ...), il facilite le travail de services municipaux (optimisation flux piétons dans le cadre de la gestion d'un observatoire du commerce, aide à la politique de piétonisation du centre-ville, gestion du contrôle du stationnement, stratégie de dépollution, cartographie des ilots de chaleur,).

Tant l'architecture technologique que la gouvernance mise en place, permettrons de de dupliquer cette démarche pour le projet d'aménagement des espaces Verdun, Prêcheurs et Madeleine qui donneront naissance à la plus grande place d'Aix-en-Provence d'ici le printemps 2019 mais aussi un projet « packagé » duplicable à d'autres villes.

Enfin, la ville d'Aix en Provence mettra en place un index du bien-être, visant à mesurer comment les services proposés améliorent le bien-être des citoyens et touristes. Contribuant ainsi à une démarche positive d'amélioration du bien-être des villes européennes en proposant une expérimentation plus large de ce type d'indicateur.

- **Plan de financement**

Le montant total des dépenses est estimé à **2 925 900 €HT**, ci-dessous le plan de financement des dépenses prévisionnelles de fonctionnement et d'investissement de l'opération Places connectées pour la période 2017 à 2019 (voir annexe 1 du plan de financement détaillé) :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL GLOBAL PLACES CONNECTEES			
COÛT TOTAL OPERATION €HT 2017-2019	FINANCEMENT	MONTANT €HT	Taux (%)
2 925 900,00	FEDER	1 462 950,00	50%
	AUTOFINANCEMENT COMMUNE	1 462 950,00	50%
TOTAL FINANCEMENT		2 925 900,00	100%

Pour appuyer ce projet, un dossier de demande d'aide européenne a été déposé auprès de l'autorité de gestion des fonds Européens Région PACA, dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE 2014-2020, appel à propositions « Bâtir la Smart Région : développer les services numériques au service des territoires et des citoyens ».

Le cofinancement maximum du FEDER est de 50% du Coût total éligible, soit **1 462 950 €HT**.

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le plan de financement prévisionnel de l'opération Places connectées tel que figurant dans le rapport ci-dessus, pour un coût total prévisionnel de **2 925 900 €HT**, soit une part d'autofinancement de **1 462 950 €HT** représentant 50% du coût total prévisionnel du projet.

- **SOLLICITER** l'aide financière du FEDER auprès de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, autorité de gestion des fonds européens pour la période 2014-2020, soit un montant de **1 462 950 €HT** (50%).

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances à signer les actes d'engagement relatifs à la participation financière du programme FEDER-FSE 2014-2020 et tout document afférent à ce dispositif.

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances à solliciter auprès de tous les partenaires potentiels une subvention au taux le plus élevé possible.

- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale à faire recette des sommes correspondantes.

DL.2018-30 - STRATÉGIE NUMÉRIQUE TERRITORIALE : PLACES CONNECTÉES -
DEMANDE DE CO-FINANCEMENT FEDER-FSE 2014-2020 - REGION PROVENCE ALPES
COTE D'AZUR.-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

Intitulé du projet	Places connectées
Porteur de projet	Ville d'Aix en Provence

**Annexe 1a : Plan de financement "Dépenses"
Programmation 2014-2020**

PROGRAMME OPERATIONNEL REGIONAL FEDER - FSE / REGION PACA

NB : Cette annexe est à compléter, à dater et à signer par le porteur de projet dans le cadre de sa demande de subvention FEDER.

Dans le cadre d'un projet multipartenarial, chaque partenaire, dont le chef de file, doit compléter cette annexe, la dater et la signer avec cachet. Le chef de file transmettra l'ensemble des annexes et y joindra une annexe complémentaire compilant l'ensemble des éléments des partenaires

Tableau récapitulatif des dépenses prévisionnelles de l'opération

Le montant des dépenses est déclaré HT

Ventilation INDICATIVE par année des dépenses engagées, lorsque le projet se déroule sur plusieurs années, sans pouvoir excéder la durée maximale prévue dans l'appel à propositions ou l'appel à projets

Catégories de dépenses (1)	Exemples de types dépenses entrant dans les catégories (2)	Libellé du poste de dépense (3)	Brève description du contenu du poste de dépense	Au moment du dépôt, la dépense est engagée ? OUI ou NON	Si OUI, lister les pièces justifiant de leur montant que vous joignez au dossier de demande de subvention Si NON, précisez la méthode d'estimation de leur montant	Clé de répartition, le cas échéant (pourcentage prévisionnel consacré au projet)	Montant prévisionnel total	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année
Dépenses de personnel	<i>Salaires et charges</i>	Salaires bruts et cotisations patronales	Les salaires et charges sociales concernent la mobilisation de 2 agents affectés à 100% sur l'opération	OUI	cf. annexe 1c "RH"	Non	306 000,00 €	102 000,00	102 000,00	102 000,00	
Dépenses de prestations externes de service	<i>Etudes, évaluation, Frais de conseil, expertise technique, juridique, comptable, financier, Installation et maintenance, Location, sous traitance...</i>	Dépenses d'études et de services	Le poste de dépense concerne des dépenses d'études sur les cas d'usage. Les cas d'usage concernent les flux piétons, l'éclairage intelligent, la qualité de l'air, bruit etc. Les études réalisées ont fait l'objet de mise en concurrence. Le poste de dépense comprend également des dépenses de service pour	OUI	Centrale d'achat UGAP Fonction publique + Devis	Non	750 000,00 €	150 000,00	300 000,00	300 000,00	
Dépenses d'investissement matériel et immatériel	<i>Travaux de construction, réhabilitation Achat d'équipement, de machine Achat de bien immeuble Achat de terrain non bâti et bâti Dépenses de crédit bail</i>	Dépenses d'infrastructures et dépenses d'équipement	Les dépenses concernent des dépenses d'infrastructures et des dépenses d'équipement (Capteurs, carte SIG, Appli...)	OUI	Devis	Non	1 824 000,00 €	550 000,00	650 000,00	624 000,00	
Dépenses indirectes de fonctionnement	<i>Frais de fonctionnement liés à l'opération, calculés sur la base du forfait de 15% appliqué sur les dépenses de personnel</i>	Dépenses indirectes de fonctionnement	Forfait de 15%	OUI	Forfait de 15% applicable sur les dépenses de personnel éligibles	OUI	45 900,00 €	15 300,00	15 300,00	15 300,00	
TOTAL dépenses prévisionnelles							2 925 900,00 €	817 300,00 €	1 067 300,00 €	1 041 300,00 €	0,00

(1) : Chaque dépense présentée doit relever des catégories de dépenses listées ci-dessus et être prévue dans l'appel à proposition ou l'appel à projet sur lequel vous déposez votre demande (rubrique 3.1.d dépenses éligibles)

(2) : Ces exemples de types dépenses doivent vous aider à relier vos dépenses aux catégories appropriées

(3) : Ce libellé doit être le plus clair et le plus précis possible.

(4) : Pour rappel, les frais de déplacement sont limités à 15 % du coût total éligible et les frais de restauration et d'hébergement sont plafonnés :
hébergement et petit déjeuner en France = 62,20 €, repas en France = 17,40 €, hébergement et petit déjeuner à l'étranger = 74,64€, repas à l'étranger = 20,88 €
pour plus de précisions, se reporter au guide du candidat : <http://europe.regionpaca.fr/jai-un-projet/guides-du-candidat/>

(5): Pour rappel, les contributions en nature sont limitées à 15 % du coût total éligible

Fait à Aix-en-Provence le
Cachet, fonction, nom, prénom et signature
du porteur de projet (représentant légal ou délégué)
Stéphane PAOLI, Adjoint Délégué à :

Smart City - Site web- Informatique, DSI, TIC
- Administration Electronique et développement des services au public